

## Note complémentaire n°3

**Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement dans le cadre des travaux de création de zones de surverse sur les digues communales en rive droite de la Loire**

**Objet :** Demande de compléments n°3 reçues le 20 décembre 2023

---

Dans le cadre de la demande de compléments n°3, voici les éléments de réponse apportés :

1) Concernant la thématique zones humides – incidences et applications de la séquence ERC

*Il s'avère, après lecture des compléments apportés, que le projet de compensation de la zone humide ainsi que les travaux à réaliser ne sont pas suffisamment détaillés, de même que les mesures mises en place pour limiter les éventuels impacts et les mesures de suivis.*

*Concernant les éventuels mouvements de terres, le dossier ne comprend pas de résultats d'étude de sol au droit du projet démontrant la compatibilité de celui-ci avec des sols éventuellement pollués en métaux (chrome, zinc et plomb) pour tenir compte de l'arrêté 2012-P-294 instituant des servitudes d'utilité publique au droit des parcelles AN 195, 137, 102 et 60, situées sur le territoire de la commune de Nevers.*

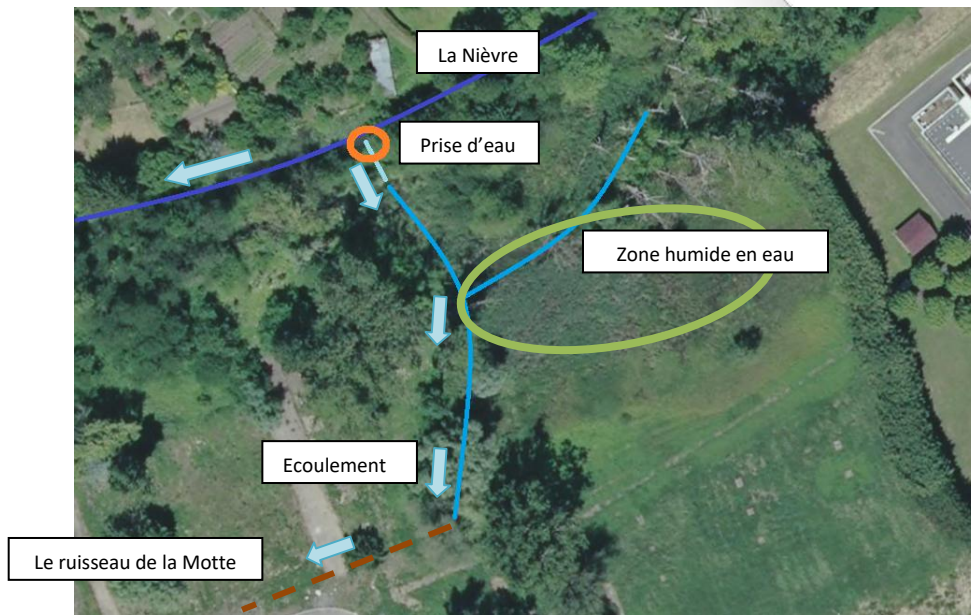
**Réponse :**

### **I. Description du projet**

La communauté d'agglomération de Nevers est propriétaire de l'ancien site industriel Euro Auto Hose sur lequel a été identifiée une zone humide en 2015 lors de la rédaction de la notice écologique rédigée par Atelier Nature (annexe I).

L'état des lieux de la zone et les objectifs de restauration sont détaillés dans la note rédigée par la fédération de pêche de la Nièvre figurant dans les compléments n°1 de septembre 2023 ainsi que dans la fiche action du projet de restauration figurant dans les compléments n°2 de novembre 2023.

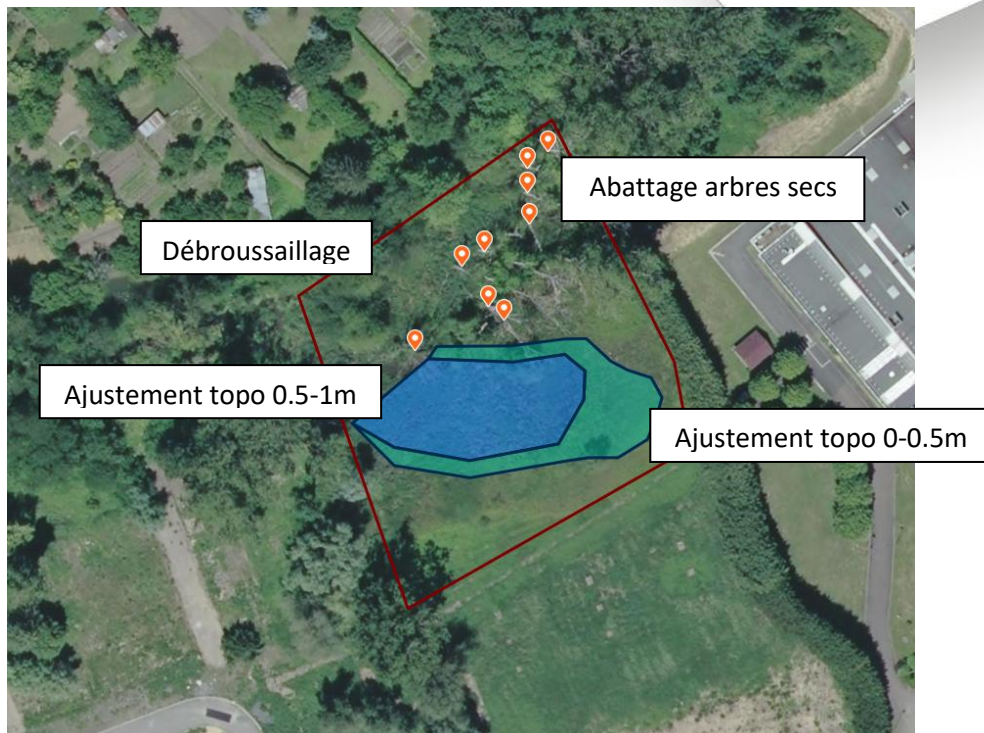
De manière synthétique la zone humide est alimentée en eau par la rivière Nièvre grâce à une vanne située en berge rive gauche. Cet ouvrage manœuvré par les équipes de Nevers Agglomération est ouvert en permanence assurant une alimentation toute l'année. Il s'agit d'une vanne de fond à travers la berge. Le niveau d'eau dans la Nièvre n'influe pas sur l'alimentation de la ZH. La rivière étant perchée, l'eau s'écoule gravitairement dans la ZH. Un bras en eau serpente en bord de zone humide. L'exutoire de la zone humide donne naissance au ruisseau de la Motte qui est busé dans la traversée du site Euro Auto Hose. Le présent projet ne prend que la zone humide.



Fonctionnement hydraulique de la zone humide

Le projet de restauration de la zone humide sera réalisé dans l'emprise de la cartographie ci-dessous et comprendra :

- **Une partie « végétation »** avec des opérations sur la végétation existante visant à rouvrir le milieu. Les arbres secs seront abattus et les ronciers débroussaillés. Quelques chandelles sèches seront conservées et des troncs seront laissés au sol pour créer des habitats pour les oiseaux et les coléoptères. Toute la zone humide est concernée.
- **Une partie « milieu aquatique »** avec des opérations d'ajustement topographiques visant à agrandir la zone en eau de la zone humide. Des travaux de terrassements en bordure de la ZH actuelle permettront d'agrandir cette zone en créant des terrasses à différentes profondeurs (0-0.5m, 0.5-1m). La création de ces terrassements permettra de créer des habitats pour la faune piscicole et notamment des zones de fraie pour les brochets. Seule la partie sud-est de la ZH est concernée.



Vue en plan schématisée du projet de restauration de la zone humide

Partie végétation :

- Débroussaillage : 1ha
- Abattage des arbres secs : une dizaine

Partie milieu aquatique : création de terrasses de différente profondeur :

- Ajustement topo 0 - 0.5m : 800 – 1000m<sup>2</sup>
- Ajustement topo 0.5 - 1m : 700 – 800m<sup>2</sup>

Les terres en surplus seront évacuées afin de ne pas de créer de zone remblayée conformément au règlement du PPRi de la Loire.

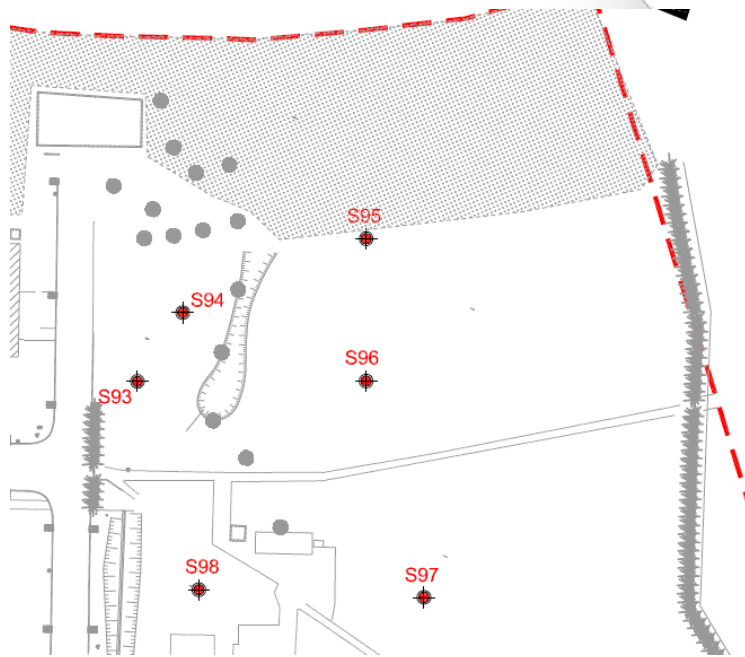
L'entretien post travaux de restauration sera assuré par Nevers Agglomération, propriétaire de la parcelle.

## 2. Les études de sol

Deux études géotechniques réalisées sur le site permettent de caractériser la pollution de l'ancien site industriel et notamment la zone humide nous intéressant :

- Le diagnostic de pollution – Investigations complémentaires sur les sols, les gaz du sol, les eaux souterraines et les eaux de superficielles de l'ancien site Euro Auto Hose, rédigé par Biobasic environnement en décembre 2013

Une campagne de sondages a été menée sur le site dont 4 se trouvent dans la ZH (S95, S96).



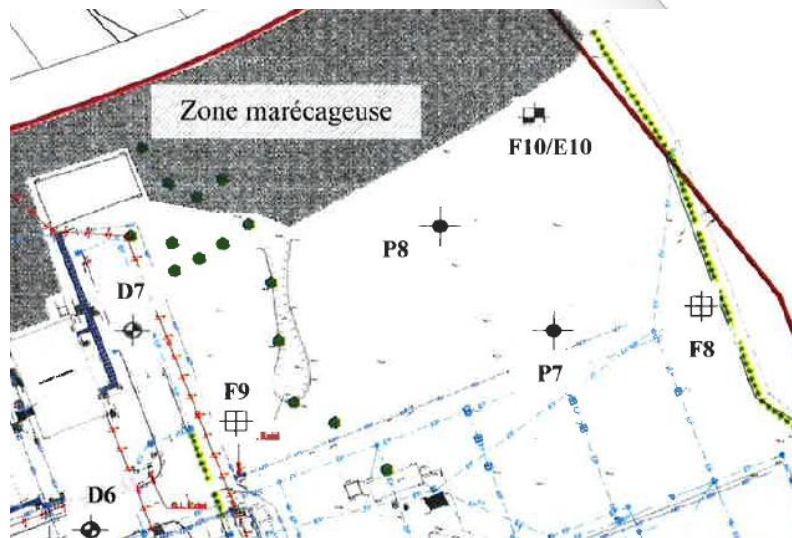
Extrait du plan d'implantation des sondages au niveau de la ZH

Le paragraphe 2.1.1.4 p.19 du rapport détaille que « les terrains recoupés par les deux sondages S95 et S96 correspondent au terrain naturel et sont constitués sur toute l'épaisseur sondée de limons argileux humides, renfermant des graviers à partir de 1 mètre de profondeur. »

Le paragraphe 3.2.4 p.76 présente les résultats d'analyses effectués sur les sondages : « les résultats analytiques obtenus traduisent globalement l'absence d'impact des substances organiques recherchées sur les sols investigués sur ce secteur du site d'intérêt. Les résultats obtenus pour l'analyse des éléments métalliques montrent uniquement l'existence d'anomalies pour les éléments cuivre et plomb sur les remblais noirs recoupés du sondage S93 (non concernés par le projet de restauration), les résultats obtenus pour les autres échantillons analysés étant globalement représentatifs du fond géochimique local. »

- L'étude géotechnique préalable phase principes généraux de construction (GI-PGC) rédigé par Géotec en décembre 2014

Une campagne de sondages a été menée sur le site dont 4 se trouvent dans la ZH (P7, P8, F8, F10/E10).



Extrait du plan d'implantation des sondages au niveau de la ZH

Les résultats des carottages F8 et F10 témoignent que le sous-sol est composé de strates naturelles alternant terre végétal, argiles et sables.

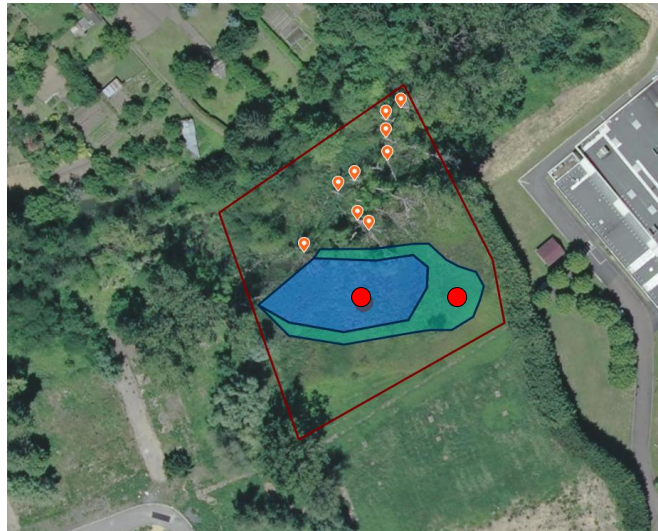
Cote		Prof.	Nature du terrain	Perméabilité (m/s)	Eau	Ech
176.95	0.00		terre végétale			
176.45	0.50		argile limoneuse brune			
175.75	1.20		argile brune		1.20 m	E.R.
175.05	1.90		argile sableuse brune			
174.65	2.30		sable gris noir à galets			

Cote		Prof.	Nature du terrain	Perméabilité (m/s)	Eau	Ech
176.40	0.00		terre végétale			
178.10	0.30		argile brune			
175.60	0.80		argile sableuse brune			
175.10	1.30		sable argileux gris noir à débris végétaux		1.30 m	
174.70	1.70		sable gris noir à graviers et galets			

Les deux études sont annexées à la présente note.

**Les résultats des sondages de ces deux études démontrent que le projet de restauration de la zone humide n'intercepte pas de zones polluées et les travaux envisagés sont compatibles avec la nature des sols.**

Toutefois, la nature des sols sera vérifiée avant travaux par la réalisation de deux sondages carottés avec analyses en laboratoire pour connaître la composition chimique du sol et ainsi déterminer la bonne filière d'évacuation des terres en surplus. Un échange avec le PSE permettra de valider la filière retenue.



Localisation des deux sondages prévus (points rouge)

En cas de présence de polluants, des mesures seront prévues pour limiter les éventuels impacts (Cf § ci-dessous).

### 3. Les mesures mises en place pour limiter les éventuels impacts

#### Mesures pour limiter l'impact sur le milieu naturel

- Période d'intervention

Les périodes d'intervention ont été détaillées par type de travaux dans la fiche action du projet de restauration figurant dans les compléments n°2 de novembre 2023.

- ✓ Coupe des arbres : 1 octobre – 31 mars.
- ✓ Terrassement dans milieu aquatique : janvier - février

Les travaux seront réalisés en 2025-2026.

- Dispositions de mise en œuvre du chantier

Implantation des installations de chantier en dehors des zones sensibles afin d'éviter un transit rapide des substances en cas de pollution accidentelle,

Stationnement et entretien des engins sur des aires spécialement aménagées et imperméabilisées ;

Stockage des produits polluants à l'abri de la pluie et dans des conditions telles qu'ils ne pourront être mélangés et polluer le sol (réservoirs étanches) ;

Équipement des bases de chantier d'un kit de dépollution d'urgence placé dans les véhicules de chantier ;

Entretien régulier des véhicules utilisés sur le chantier pour limiter les fuites d'hydrocarbures ou d'autres polluants. L'entretien s'effectuera dans un périmètre défini au préalable et aménagé de manière à limiter les risques

Mise en place un plan d'alerte et de secours pour les risques de pollution accidentelles en cours de chantier ;

Contrôle et suivi de la mise en place et du respect des mesures (Plan Assurance Environnement) ;  
Tous les engins de chantier seront munis de leur timbre de vérification périodique apposé par l'organisme de contrôle ;

Les opérations seront conduites de manière à éliminer les risques d'accident ou de renversement des engins de chantier ;

Evacuation des terres pour ne pas créer de zone remblayée conformément au PPRi de la Loire.

#### Protocole d'évacuation des terres polluées le cas échéant

Avant les opérations d'ajustements topographiques dans la zone humide deux sondages de sol avec analyses en laboratoire permettront de connaître la nature du sol et la trace d'éventuels polluants.

Dans l'hypothèse de la présence d'un polluant, il sera nécessaire d'évacuer les sols pollués en centre d'enfouissement agréé. L'entreprise en charge des travaux devra alors fournir au pouvoir adjudicateur les justificatifs sur la destination de ces résidus ainsi que les quantités de matière extraite.

Conformément à la législation en vigueur, un Bordereau de Suivi des Déchets Industriels (B.S.D.I.) devra être remis au pouvoir adjudicateur, après chaque transport de matières le nécessitant. Le Maître d'ouvrage transmettra les BSDI au SPE dès la connaissance de l'information et informera de la destination finale des terres.

Le titulaire devra prendre toutes précautions utiles, notamment utiliser des véhicules étanches, pour éviter que les produits pollués ne tombent sur les voies publiques ou privées en cours de transport.

#### **4. Les mesures de suivi**

Les mesures de suivi sont listées dans la fiche action du projet de restauration figurant dans les compléments n°2 de novembre 2023.

Pour rappel :

- Entretien annuel de la végétation herbacée et arborée du site afin de conserver le milieu ouvert,
- Suivi faunistique et floristique par la réalisation d'inventaire au bout d'1 an, de 3 ans et de 5 ans après travaux,
- Suivi piscicole du site par réalisation de pêches électriques tous les 3 ans.

Annexe 1 : Euro Auto Hose – Notice écologique, Atelier Nature, février 2015

Annexe 2 : Diagnostic de pollution – Investigations complémentaires sur les sols, les gaz du sol, les eaux souterraines et les eaux superficielles – Ancien site Euro Auto Hose, Biobasic Environnement, décembre 2013

Annexe 3 : Etude géotechnique préalable – Phase Principe Généraux de Constructions (GI-PGC) – Aménagement du site Euro Auto Hose, Géotec France, décembre 2014